

DOSSIER D'INSCRIPTION pièces à fournir

NOUVEAUX ÉLÈVES

Documents à compléter au Lycée de Veynes

- 01 - Le dossier d'inscription secrétariat (saumon)
- 02 - La fiche intendance
- 03 - La fiche d'urgence infirmerie
- 04 - La fiche d'inscription à l'internat (+ fiche trousseau internat jointe)
- 05 - Autorisation préalable droit à l'image 2021/2022
- 06 - La fiche d'adhésion facultative UNSS
(+ un chèque de 20 € à l'ordre de l'Association Sportive Lycée Professionnel de Veynes)
- 07 - La fiche d'adhésion facultative à la maison des lycéens
(+ un règlement de 10 € en espèces ou en chèque à l'ordre de la MDL).

Documents annexes à apporter

- Un RIB
- Un EXEAT délivré par l'établissement d'origine
- La photocopie du livret de famille (pages parents et enfants)
- La photocopie du jugement de divorce le cas échéant (uniquement les pages concernant la garde de l'enfant avec les nom et prénom de l'enfant)
- Une photocopie de la pièce d'identité de l'élève (recto et verso) en cours de validité
- Une photocopie du carnet de santé (uniquement les pages vaccinations)
- 1 photocopie de la carte vitale de l'élève (recto uniquement)
- L'attestation d'assurance scolaire responsabilité civile de l'élève (obligatoire)
- Copie : attestation de recensement établie par la Mairie de résidence ou attestation de la Journée Défense et Citoyenneté (uniquement pour les élèves de 16 ans révolus et +)
- 3 photos d'identité récentes (vie scolaire – infirmerie - carte de self + 1 pour les élèves souhaitant s'inscrire à l'UNSS) avec nom, prénom et classe au dos de chaque photo
- PAP – PAI – PPS (pour élèves porteurs de handicap ou à besoin éducatif particulier, fournir une copie le cas échéant)